

COMPRENDRE LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE DIVERSITÉ, D'ÉQUITÉ, D'INCLUSION ET D'ACCESSIBILITÉ

À quoi sert cette déclaration d'engagement ?

Certaines personnes et certains groupes se sont heurtés à des obstacles pour participer au sport au Canada. Volleyball BC s'engage à comprendre et à éliminer ces obstacles, passés comme présents, en favorisant la diversité, l'équité, l'inclusion et l'accessibilité (« DEIA ») dans son administration, ses politiques, ses programmes et ses activités.

La présente Déclaration d'engagement en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité (Commitment Statement on Diversity, Equity, Inclusion and Accessibility) guide le conseil d'administration, le personnel, les membres et les organismes associés de Volleyball BC. Elle vise à faire en sorte que les besoins des groupes en quête d'équité soient dûment pris en compte dans toutes les activités de volleyball en C.-B.

Que signifient ces mots ?

- **Diversité** – le fait d'avoir des personnes et des communautés aux caractéristiques personnelles variées, en particulier des groupes en quête d'équité, au sein d'un groupe ou d'un organisme
- **Équité** – le fait d'offrir aux personnes et aux communautés un accès et un soutien en fonction de leurs besoins
- **Inclusion** – le fait d'accepter des personnes et des communautés aux caractéristiques différentes au sein d'un groupe ou d'un organisme
- **Accessibilité** – dans la présente déclaration, l'accessibilité porte sur les personnes de la communauté des personnes en situation de handicap. Il s'agit d'aider le plus grand nombre possible de personnes à participer de façon significative aux programmes, aux événements, au bénévolat ou au travail. Il s'agit aussi de concevoir des produits, des appareils, des services et des espaces pour les personnes en situation de handicap.
- **Handicap** – dépend en grande partie de nos relations les uns avec les autres et des espaces dans lesquels nous nous trouvons. Ce qui constitue un handicap dans un milieu physique ou social peut ne pas en être un dans un autre. Un handicap n'est pas toujours visible, et vous n'avez à le divulguer à personne pour obtenir des mesures d'adaptation (des changements ou un soutien qui répondent à vos besoins).
- **Groupes en quête d'équité** – groupes qui, historiquement, ont été exclus, ont subi de la discrimination, ou ont eu un accès limité ou nul à la participation. Il peut s'agir notamment, mais pas exclusivement, des femmes, des familles à faible revenu, des peuples autochtones, des personnes racisées, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des personnes nouvellement arrivées au Canada et des membres de la communauté 2SLGBTQIA+.
- **Organismes associés** – organismes, comme les clubs, qui sont inscrits auprès de Volleyball BC pour offrir des programmes de volleyball à leurs membres

À qui s'applique cette déclaration d'engagement ?

Elle s'applique à l'ensemble des membres et des participants inscrits de Volleyball BC. Elle s'applique aussi à toute personne employée par Volleyball BC ou par un club associé, engagée à contrat par l'un d'eux, ou qui participe à des activités avec l'un d'eux ou en son nom. Cela comprend :

- Employés et contractuels
- Athlètes
- Clubs de volleyball

- Entraîneurs et personnel de mission (personnel de soutien des équipes lors de grands Jeux)
- Arbitres
- Bénévoles, gestionnaires et responsables administratifs
- Membres de comités
- Parents, tuteurs et spectateurs
- Membres du conseil d'administration et dirigeants

Elle s'applique aussi à l'ensemble des programmes et des événements approuvés (sanctionnés) par Volleyball BC.

Le volleyball universitaire, collégial et scolaire ne relève pas de Volleyball BC ; il n'est donc pas visé par la présente déclaration. Toutefois, toutes les personnes qui participent au volleyball en C.-B. sont encouragées à offrir des chances équitables aux groupes et aux personnes en quête d'équité.

Quel est l'engagement de Volleyball BC ?

Volleyball BC applique une tolérance zéro à l'égard de toute forme de discrimination. Cela signifie que la discrimination, quelle qu'en soit la forme, n'est pas acceptée. Cela comprend notamment, mais pas exclusivement, le racisme, le sexisme, l'homophobie, le capacitisme, la transphobie et l'âgisme.

Historiquement, les groupes en quête d'équité ont subi de la violence et de la discrimination systémiques, verbales et physiques dans le sport au Canada. Les organismes de sport provinciaux, territoriaux et fédéraux n'ont pas fait assez pour rendre les milieux sportifs plus sécuritaires, ni pour réagir lorsque de la discrimination se produit.

Volleyball BC s'engage à continuer de renforcer la capacité de sa communauté à :

- Créer des milieux inclusifs et accessibles qui limitent la discrimination
- Réagir en temps opportun et de façon appropriée tant à la discrimination systémique (injustice intégrée aux règles, aux systèmes ou aux pratiques) qu'à la discrimination individuelle

La présente Déclaration d'engagement sera révisée tous les deux ans. Elle comprendra des mesures claires qui reflètent le Cadre pour la sécurité et l'inclusion (Framework for Safety and Inclusion) de Volleyball BC.

Que fera le conseil d'administration de Volleyball BC ?

- Avec ses comités concernés, examiner chaque année la façon dont les membres du conseil d'administration et des comités sont recrutés et sélectionnés, y compris la grille d'évaluation (l'outil utilisé pour évaluer les candidatures). L'objectif est d'y intégrer des considérations et des compétences liées à la DEIA
- Recevoir des rapports réguliers du personnel sur les obstacles signalés dans le volleyball et sur les suites qui y ont été données
- Recevoir de l'information sur le profil démographique des membres de Volleyball BC et suivre son évolution dans le temps

Que fera Volleyball BC ?

- Soutenir l'apprentissage en matière de DEIA pour son conseil d'administration, son personnel et ses bénévoles
- Créer et maintenir des moyens de repérer les obstacles qui empêchent les membres de participer
- Chercher activement des moyens de soutenir les groupes et les personnes en quête d'équité, et de prévenir l'exclusion ou la discrimination avant qu'elle ne se produise
- Mettre en place des moyens de repérer et de signaler les obstacles auxquels les gens font face dans le volleyball
- Offrir ou organiser de la formation significative pour les membres et la communauté du volleyball

- Inclure l'accessibilité dans les critères d'accueil des événements et de choix des installations. Lorsqu'un obstacle ne peut pas être éliminé, faire tout son possible pour en informer les participants à l'avance et pour y remédier ou l'atténuer
- Examiner ses communications sous l'angle de la diversité, de l'équité, de l'inclusion et de l'accessibilité. Volleyball BC fera tout son possible pour rendre ses communications accessibles et inclusives, et pour refléter la DEIA dans son contenu et ses images
- Repérer et promouvoir les programmes qui augmentent la participation des groupes en quête d'équité
- Encourager les organismes associés à adopter la présente Déclaration d'engagement, ou à créer et à adopter leur propre déclaration, puisque la création d'un milieu inclusif et accessible est la responsabilité de tous les partenaires
- Communiquer aux organismes associés des ressources, des outils et des occasions d'apprentissage en matière de DEIA
- Encourager les organismes associés à repérer les préoccupations liées à la DEIA et les obstacles à l'adhésion, et à y remédier. Lorsque c'est approprié, Volleyball BC recueillera auprès d'eux de l'information sur les obstacles qui devraient être pris en compte à l'échelle de la province
- Reconnaître les organismes associés qui font activement la promotion de la participation et de la DEIA dans leur administration, leurs programmes et leurs activités
- Réagir en temps opportun aux signalements de discrimination

Que devraient faire les clubs et les autres organismes associés ?

Les organismes associés envisageront les mesures suivantes :

- Adopter la présente Déclaration d'engagement, ou créer et adopter leur propre déclaration
- Utiliser les ressources, les outils et les occasions d'apprentissage en matière de DEIA communiqués par Volleyball BC
- Promouvoir activement la participation et la DEIA dans leur administration, leurs programmes et leurs activités
- Repérer les préoccupations liées à la DEIA et les obstacles à l'adhésion, y remédier, et les communiquer à Volleyball BC lorsque c'est approprié

Les organismes associés **réagiront** en temps opportun aux signalements de discrimination. Lorsque c'est approprié, les plaintes de discrimination seront déposées auprès de Volleyball BC en vertu de sa Politique en matière de discipline et de plaintes (Discipline and Complaints Policy).

Qu'attend-on de moi ?

- Toujours respecter le Code de conduite et d'éthique (Code of Conduct and Ethics) de Volleyball BC. Ce code désigne la discrimination comme un comportement prohibé en vertu du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (Universal Code of Conduct to Prevent and Address Maltreatment in Sport, UCCMS).
- Signaler la discrimination. Cela comprend la discrimination dont vous êtes témoin, ou dont vous entendez parler, envers des personnes et des groupes en quête d'équité.
- Dans la mesure du possible, soutenir les personnes et les groupes en quête d'équité, et défendre leurs intérêts, lorsque des obstacles sont repérés.

Comment puis-je signaler de la discrimination ?

Déposez une plainte auprès de Volleyball BC en vertu de la Politique en matière de discipline et de plaintes de Volleyball BC.

Comment les progrès sont-ils suivis ?

Chaque année, le personnel de Volleyball BC recueillera et communiquera les mesures prises pour respecter ces engagements. Ce rapport est présenté au Comité de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (Diversity, Equity and Inclusion Committee) et au conseil d'administration de Volleyball BC.

Qui puis-je joindre au sujet de cette déclaration d'engagement ?

La direction générale (CEO) de Volleyball BC est responsable de cette déclaration d'engagement :

- Courriel : ceo@volleyballbc.org

Remarque : *Le présent document vise à expliquer la Déclaration d'engagement en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité de Volleyball BC. La Déclaration d'engagement peut contenir des détails qui ne figurent pas dans le présent document. En cas de différence entre les deux documents, le contenu de la Déclaration d'engagement en matière de diversité, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité a priorité.*

Ceci est une traduction de la version anglaise du présent document. En cas de différence de sens, la version anglaise s'applique.